

EURO-PHARMAT

Instructions aux auteurs pour soumission d'un article dans la Revue Pharmaceutique des Dispositifs Médicaux

1. Ligne éditoriale	1
2. Responsabilités	1
3. Conditions de publication.....	2
4. Présentation générale des articles	2
5. Soumission des articles	4
1. Ligne éditoriale	

La Revue Pharmaceutique des Dispositifs Médicaux est une revue scientifique et professionnelle, revue officielle d'Euro-Pharmat. Elle dispose d'un comité éditorial, d'un comité de rédaction et d'un comité de lecture (*peer-review*) garants de la qualité scientifique des travaux publiés.

Sont privilégiés les sujets et travaux susceptibles de contribuer à faire progresser la connaissance, la qualité, la sécurité, la pertinence du bon usage et les organisations autour des Dispositifs Médicaux.

L'auteur peut proposer différents sujets de publication correspondant aux items suivants :

- Revue des dispositifs médicaux
- Revue des stratégies thérapeutiques, état de l'art et innovations
- Articles traitant des aspects réglementaires
- Articles relatifs aux pratiques professionnelles : pharmacie clinique des dispositifs médicaux, études médico-économiques, évaluation des pratiques professionnelles (EPP), ...
- Articles relatifs aux biomatériaux entrant dans la composition des dispositifs médicaux : revue ou articles scientifiques originaux.

Les articles sont rédigés et publiés en langue française.

2. Responsabilités

L'équipe de rédaction et l'éditeur ne peuvent être tenus responsables des propositions ou opinions exprimées par les auteurs qui sont seuls responsables des textes publiés. L'auteur principal doit s'assurer de l'accord des éventuels coauteurs signataires et doit transmettre son engagement écrit lors de la soumission de l'article. Aucun article ne sera publié en l'absence de l'accord explicite par écrit de tous les signataires. S'il est fait usage de textes, images ou documents soumis à copyright, l'auteur principal doit aussi s'assurer des droits d'utilisation.

3. Conditions de publication

Les auteurs doivent réserver leur manuscrit en exclusivité jusqu'à la notification de l'acceptation ou du refus de l'article proposé. Toutefois la présentation (orale ou affichée) du travail à l'occasion d'un congrès ou d'un séminaire ne constitue pas un obstacle à leur publication.

Tout texte sera confié à deux relecteurs indépendants qui jugeront de la recevabilité du texte sur le fond : pertinence du sujet pour le lectorat.

Au terme de cette analyse, l'auteur est prévenu si l'article est accepté, soumis à révision ou refusé. Lorsque des modifications ou compléments d'informations sont demandés à l'auteur, un délai maximum de quatre semaines est octroyé pour l'envoi d'une seconde version (V2) prenant en compte les remarques des lecteurs. Cette version révisée est de nouveau analysée avant validation.

En aucun cas, le comité de rédaction n'est engagé à publier un texte avant la décision définitive du comité de lecture au vu des remarques des lecteurs. La décision finale d'acceptation sera prise sur la version révisée de l'article.

4. Présentation générale des articles

Les auteurs sont invités à lire attentivement les instructions et recommandations suivantes. Tout manuscrit non conforme sera retourné aux auteurs sans analyse par le comité de rédaction et le comité de lecture de la revue.

Ils doivent être saisis en caractères Times New Roman, corps 12, en simple interligne avec des marges latérales de 2,5 cm, en mode justifié. Le titre de l'article et les titres des paragraphes doivent être en majuscule corps 14. Le texte de l'article ne doit pas comporter plus de 15 pages, incluant les figures, tableaux et références bibliographiques.

Les manuscrits doivent comporter :

- **une pagination** ;
- **le titre**, en majuscule, en français, et en anglais : en adéquation avec le contenu de l'article, éventuellement suivi d'un sous-titre ;
- Le nom et prénom de **l'auteur principal** (avec adresse professionnelle et électronique) et des **coauteurs** (6 maximum) avec nom, prénom, mention du plus haut rang universitaire et affiliation professionnelle ;
- **le nom du (des) service(s) et de l'(des) institution(s)** (nom, ville, pays) à qui le travail sera attribué ; si le travail implique un service ou une institution sans qu'au moins un auteur n'y exerce de responsabilité administrative, une autorisation de publication ou une décharge devra être jointe ;
- **Résumé** : selon une structure IMRAD et d'un nombre maximal de 250 mots maximum en simple interligne. Deux résumés (français et anglais) positionnés en début de manuscrit ;
- **Mots clés** : 3 à 6 maximum, français et anglais.

Corps de texte :

- Le texte de l'article organisé en paragraphes selon une structure IMRAD* : « Introduction », « Matériel et méthodes », « Résultats (et) Discussion ».

*** Pour les articles de type revue pour lesquels la structure IMRAD n'est pas adaptée, une autre organisation pourra être laissée à la discrétion des auteurs et la validation du comité de rédaction.**

- Le texte doit respecter **les règles orthographiques et grammaticales** en vigueur et celles de présentation et d'expression généralement admises.
- L'usage de **termes étrangers** doit être limité aux cas où aucun mot français n'est adéquat. Les termes étrangers (ex : latin) doivent être *écrits en italique*.
- Il est indispensable d'explicitier les **abréviations** lors de leur première apparition (sauf s'il s'agit d'une unité de mesure internationale) et de les regrouper, si elles sont nombreuses, sous la forme d'un glossaire.
- Pour les **produits de santé**, il faut préférer quand cela est possible le nom générique au nom commercial. En cas de nom commercial, ajouter le sigle TM.
- L'**anonymat des patients** doit être totalement respecté, y compris en cas de représentations photographiques.
- Chaque **paragraphe** devra être **numéroté** de la façon suivante : **I., 1-, A), a)**.
- **Grandeurs et unités** : elles sont exprimées en unités du système international.
- **Chiffres et nombres** : écrits en lettres s'ils débutent une phrase ou sont inférieurs à 11, sauf si mesure, calcul ou date.

Tableaux et figures :

- **Tableaux et figures** : les tableaux sont appelés dans le texte dans l'ordre d'appel (en chiffres romains) : ils sont indexés au-dessus du tableau. Les figures sont appelées dans le texte dans l'ordre d'appel (en chiffres arabes) : elles sont indexées en dessous.
- Les figures et tableaux sont à intégrer dans le corps de l'article et devront être réduits au minimum. Le texte constitutif des tableaux et figures devra être saisi en caractères Times New Roman, et la taille adaptée pour faciliter la lecture.
- **Tableaux** : notes en bas de tableau appelées par des lettres minuscules en exposant.
- **Légende des figures** : abréviations utilisées dans les figures définies dans la légende.

Références :

La présentation des références bibliographiques doit se faire selon les règles rappelées ci-après. Ne sont autorisées que celles citées dans le texte ; tout auteur cité doit être référencé. Les références sont numérotées consécutivement dans l'ordre de première apparition dans le texte. **Le nombre maximal de références est de 40**. Les références sont définies dans le texte par un **chiffre arabe entre crochets (ex : [1], [1-4], [1,2])**. Elles figurent dans la bibliographie avec le nom de tous les auteurs. Les noms des auteurs sont séparés par une virgule.

- *Les références d'articles* comportent dans l'ordre : le nom (en minuscule), les initiales des prénoms (sans point ni tiret) de l'(des)auteur(s), un point, le titre exact dans la langue originale, un point, le nom du journal suivant la nomenclature internationale de l'Index medicus, version 2005 de l'US National Library of Medicine, un espace, l'année de parution, un point-virgule, le volume (en maigre), deux-points, les numéros de la première et de la dernière page séparés par un tiret (chiffres significatifs seulement pour la dernière page), un point. Exemple : Arques E, Teil J, Guérin F, Roubille R, Galtier H, Derharoutunian C. Une revue des thérapeutiques ciblées anti-cancéreuses. Pharm Hosp 2005;40: 225–37.

- *Les références de livres* comportent dans l'ordre : le nom (en minuscule), les initiales des prénoms (sans point ni tiret) de l'(des)auteur(s), un point, le titre exact du livre dans la langue originale avec éventuellement le numéro d'édition, un point, l'identification de l'éditeur (ville, pays, deux points, nom), virgule, l'année de parution, deux points, les numéros de la première et de la dernière page citées séparés par un tiret (chiffres significatifs seulement pour la dernière page), un point. Exemple : Labaune JP. Propriétés pharmacocinétiques des médicaments 1re ed. Paris, France : Masson, 1991 : 1–544.

- *Les références des travaux universitaires* comportent dans l'ordre : le nom (en minuscule), les initiales des prénoms (sans point ni tiret) de l'auteur, un point, le titre exact du mémoire ou de la thèse dans la langue originale, un point, le titre du diplôme auquel le mémoire se rapporte ou la mention de la discipline de la thèse, un point, l'identification de l'institution universitaire où le mémoire ou la thèse a été soutenu, virgule, l'année de soutenance, un point. Exemple : Dupart V. Épidémiologie des mécanismes de résistance aux bêta-lactamines chez les

Pseudomonas aeruginosa isolés en pratique extra-hospitalière. Thèse de Pharmacie. Université Bordeaux 2, Bordeaux, 2005.

- *Les références des communications orales ou affichées* comportent dans l'ordre : le nom (en minuscule), les initiales des prénoms (sans point ni tiret) de l'(des) auteur(s), un point, le titre exact de la communication dans la langue originale, un point, le titre du congrès où la communication a été présentée, un point, la ville, le pays et la date du congrès (séparés par des virgules), le cas échéant « In » suivi de deux points et de la citation bibliographique d'une publication dans un journal ou un ouvrage (comme ci-dessous), un point. Exemple : DN Little, RL Hatch. Proceedings of the 2008 Annual Predoctoral Education Conference of the Society of Teachers of Family Medicine (STFM). 34th Annual Predoctoral

Education Conference. Portland Or, USA, January 24–27, 2008. In Teach Learn Med. 2008 Oct-Dec;20(4):346-51.

-*Documents en ligne* : Indiquez [en ligne] après le titre d'un livre, d'un rapport, d'un article en ligne,.... Citez précisément l'adresse électronique, et signalez entre crochets la date à laquelle vous l'avez consulté.

-*Site ou page d'un site Web* : AUTEUR du site, date de publication ou mise à jour. Nom du site ou de la page [en ligne] Disponible sur <adresse url > [consulté le ...]

Ex : BRGM. *SIGAfrique : Réseau africain d'information géologique pour le développement durable* [en ligne] Disponible sur : <http://www.sigafrique.net> [consulté le 20 janvier 2014]

-*Autres types de documents* : Indiquez le type de support après le titre. Ex : [carte] [photographie] [film] [logiciel] [forum de discussion] [cédérom], [vidéo en ligne],...

-*Décret, loi, circulaire* : AUTEUR (autorité d'édition), année de publication. *Titre*. Référence du texte, paragraphe ou article (facultatif)

Ex : MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2011. *Arrêté du 21 décembre 2010 portant désignation du site Natura 2000 domaine de Verdilly*. JO du 8 janvier 2011.

Remerciements - liens d'intérêt – comités d'éthique :

• Remerciements

Les personnes ayant contribué à l'article sans pouvoir prétendre à la qualité d'auteur peuvent être remerciées. Les sources de financements obtenues dans le cadre de la réalisation du travail seront également mentionnées.

• Liens d'intérêt

Un lien d'intérêt existe quand un auteur et/ou un co-auteur a des relations financières et/ou personnelles, directes (conseil, expertise, participation à des essais cliniques, etc.) ou indirectes (invitation à une conférence ou à un symposium organisé par un laboratoire, etc.) avec d'autres personnes ou une entreprise de santé, qui sont susceptibles d'influencer ses jugements professionnels. S'il en existe, ils seront à mentionner par auteur et nature.

• Comités d'éthique

Toutes les recherches rapportant des participants humains doivent être menées conformément aux principes de la Déclaration d'Helsinki. Les auteurs doivent indiquer si la recherche a été menée en conformité avec les normes éthiques de la commission compétente(s) sur l'expérimentation humaine (institutionnelle et nationale) et la Déclaration d'Helsinki (www.wma.net/en/30publications/10policies/b3/index.html).

5. Soumission des articles

L'ensemble des documents demandés, selon les instructions mentionnées ci-dessus, doit être envoyé à l'adresse revuedm@euro-pharmat.com.

L'envoi doit comprendre :

- Le formulaire de soumission à télécharger et à compléter
- Le texte de l'article en formats word et pdf intégrant les tableaux et les figures au sein du corps de texte
- La grille d'aide aux auteurs renseignée à télécharger et à compléter.